

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1619 ET 1621**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 6 juillet 2020 :

- Règlement numéro 1619 intitulé : « **Règlement abrogeant le règlement numéro 824 concernant l'utilisation de frein moteur** ».

À la séance du 13 juillet 2020 :

- Règlement numéro 1621 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de taxation numéro 1605 pour y apporter certains changements quant aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'année 2020** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 15 juillet 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville